



LUBRIZOL, 4 ans après : les industriels continuent de jouer avec la santé des travailleurs et de la population

Mardi 26 septembre, manifestons pour exiger la mise en œuvre de mesures contraignantes

Jeudi 26 septembre 2019, les habitants de Rouen et de son agglomération se réveillaient sous un immense panache de fumée issu de l'incendie de l'usine LUBRIZOL. Dans la nuit, plus de 9 500 tonnes de produits dangereux et deux toitures en amiante-ciment brûlent dans l'incendie de l'usine Lubrizol et des entrepôts de Normandie logistique. C'est une pollution sans précédent, le nuage de fumée avec ses composantes toxiques et cancérigènes, dont des fibres d'amiante, a survolé l'agglomération de Rouen et des centaines de communes jusqu'en Belgique. Sans compter que les conséquences auraient été plus dramatiques si les 60 tonnes de pentasulfure de phosphore stocké sur le site avaient été touché !

Ce terrible accident industriel trouve sa cause, comme souvent, dans la volonté des actionnaires de dépenser à minima pour la sécurité des sites industriels. La politique de déréglementation, de destructions des services publics, d'une justice clémente avec les industriels, cette politique des gouvernements successifs, ont réuni les conditions d'un tel désastre industriel. L'Etat a failli dans sa mission de protection des travailleurs, des riverains et de la population.

4 ans après l'incendie, rien n'a vraiment changé au sein des sites industriels, de la chimie, du pétrole ou du nucléaire. A défaut d'un renforcement massif des contrôles, d'un durcissement de la réglementation, de l'annonce de la fin de la complaisance avec les industriels qui mettent nos vies en danger, ceux-ci ont continué après le 26 septembre 2019 à mener les mêmes politiques basées sur la recherche maximum du profit et par conséquent sur la limitation des investissements notamment en termes de sécurité. 4 ans après, le nombre d'accidents industriels reste à un très haut niveau et les capitalistes continuent à jouer avec la vie des riverain.e.s et des travailleur.e.s. Ce qui est arrivé à AZF en 2001 ou en juin dernier au sein de l'entreprise Butachimie (Haut-Rhin) avec une explosion faisant 5 blessés peut malheureusement se produire sur les sites SEVESO qui nous entourent.

Sur la dernière année, le département de la Seine-Maritime n'a pas été épargné par les incendies sur les sites SEVESO. Incendies à SEDIBEX en décembre 2022, chez YARA et AIR LIQUIDE en février 2023 sans oublier l'incendie de l'entrepôt de BOLLORE Logistics du 16 janvier 2023 où 12 250 batteries automobiles au lithium, 70 000 pneus, des palettes et du textile sont partis en fumée. Comme en 2019, les autorités continuent à nier les risques d'effets cocktails lié à la poly-exposition.

Les risques majeurs sont toujours présents mais le gouvernement ne fait rien !

Dès le lendemain de l'incendie, un large collectif unitaire voyait le jour à l'appel de la CGT, regroupant notamment des organisations syndicales de salariés, d'avocats, de paysans, de défense de l'environnement, de victimes de l'incendie ainsi que des partis politiques de gauche pour obtenir

Vérité et Justice. Si le collectif a mis en échec la volonté de LUBRIZOL de faire annuler sa mise en examen, les investigations avancent à petits pas. Cependant, d'autres combats sont en cours pour la mise en œuvre d'un suivi sanitaire des populations exposés, ce que refuse de faire Santé Publique France et l'ARS ou pour le renforcement de la sécurité sur les sites. 22 ans après l'explosion d'AZF à Toulouse, 4 ans après l'incendie de LUBRIZOL, nous devons restés massivement mobilisés. La CGT appelle tous les travailleurs et travailleuses à venir à la manifestation du 26 septembre à Rouen.

La mobilisation collective a permis de faire avancer la transparence et la vérité. Amplifions la mobilisation pour que l'ensemble de nos exigences soit satisfait.

Nous ne lâcherons pas, nous ne tournerons pas la page

Nous exigeons :

- Le retour des CHSCT avec des pouvoirs renforcés
- Le renforcement de la protection juridique des lanceurs d'alerte et des salariés usant du droit de retrait
- La mise en place d'un suivi sanitaire dont un registre des cancers et des malformations
- L'interdiction de la sous-traitance dans les industries à risques
- La transparence par la diffusion sur internet des courriers, rapports, décisions, des services de l'État (DREAL, inspection du travail...) adressés aux industriels
- L'obligation de pompiers professionnels d'entreprise sur tous les établissements classés
- Le maintien de tous les emplois et le recrutement massif de personnel qualifié en maintenance, surveillance des installations, services de secours dans les sites industriels
- Le renforcement des moyens humains et juridiques des services de l'inspection du travail et du service prévention de la CARSAT, la poursuite systématique des procès-verbaux,
- L'impunité zéro contre la délinquance en col blanc, la création de l'infraction de crime industriel dans le Code pénal

MANIFESTATION

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

18h – Palais de justice - ROUEN



**Ne plus perdre sa
vie à la gagner**